

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2021

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle polyvalente, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au covid-19, sous la présidence de Madame Marjorie BREMOND, Maire afin de procéder à l'examen de l'ordre du jour. La séance est ouverte à 19h28.

Etaient présents : Mme Marjorie BREMOND, Mme Liliane CASTAGNOLI, M. André DAUMAS, M. André FABRIZIO, M. Ivan MARTOUZET, Mme Nathalie NGUYEN, M. Roger SAULE.

Absent excusé : M. Loïc DAUMAS pouvoir donné à Mme Nathalie NGUYEN,
Mme Hélène DELYFER pouvoir donné à M. André FABRIZIO,
Mme Danièle GIAUME pouvoir donné à Mme Liliane CASTAGNOLI,
M. Michel JEANNOT pouvoir donné à M. Ivan MARTOUZET.

Mme Nathalie NGUYEN nommée secrétaire de séance.

En raison du couvre-feu, Madame la Maire, Marjorie BREMOND informe que la séance est diffusée en direct, sur le site de la commune - Conseil Municipal de la PENNE.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 Février 2021 à l'unanimité.

Délibération n° 01-03/2021 : Demande de subvention DSIL (Dotation Soutien Investissement Local) : Rénovation thermique, mise aux normes et sécurisation des équipements publics .

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°02-03/2021 : Autorisation d'occupation du domaine public à titre gratuit pour 2021.

Gratuit pour les associations régies par la loi 1901. Redevance fixée à 1 € symbolique pour les autres commerçants. Approuvée à l'unanimité.

Délibération n°03-03/2021 : Réhabilitation de l'Auberge.

Mise en conformité et sécurité du bâtiment de l'auberge. Madame la Maire propose de confier la maîtrise d'ouvrage de ce projet à la Communauté de Communes Alpes d'Azur.
Approuvée à l'unanimité.

Délibération n°04-03/2021 : Demande de subvention « Association des Anciens combattant de Roquestéron et Victimes de Guerre de Roquestéron » .

Monsieur Roger SAULE, Président de cette association, avant de quitter la séance pour éviter tout conflit d'intérêt, précise que cette association a un but social pour tous les anciens combattants. Elle est régie par la loi 1901.

Octroi d'une subvention de 50 € pour 2021. Approuvée à l'unanimité.

Délibération n°05-03/2021 : Demande de subvention de « l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Puget-Théniers ».

Octroi d'une subvention de 100 €. Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 06-03/2021 : Demande de subvention « Association départementale de protection Civile des Alpes-Maritimes ».

Octroi d'une subvention de 100 €. Approuvée à l'unanimité.

Points sur les travaux :

Elagage et débroussaillage : Ont été réalisés aux abords immédiats du village et les travaux prévus d'elagage sont terminés.

Réalisation d'un état des lieux de tous les bâtiments communaux. Il en ressort quelques travaux à effectuer :

* Studio situé 2 Montée du Pigeonnier : Rénovation de la salle de bains et mise en place d'une grille d'évacuation des eaux pluviales.

* Logement situé au 289 Promenade du Jubilé : Installation d'un garde-corps de protection sur la terrasse afin de respecter les normes de sécurité. .

Assurance GROUPAMA : Deux sinistres ont été déclarés. L'un concernant le garde-corps endommagé par un véhicule (Promenade du Jubilé à la hauteur de Mme LAPIERRE) dont nous avons été indemnisé (déduction de la franchise) et l'autre concerne l'angle de la façade de la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

Représentants de quartiers :

Enumération des différents représentants de quartier dont le tableau sera diffusé et affiché sur les panneaux municipaux. Tous ont accepté cette mission. Leur rôle est à la fois dans l'information et la transmission des problèmes émis par les résidents de façon à mieux représenter les intérêts et les attentes de chaque quartier.

Intempéries Novembre 2019 – Catastrophes Naturelles :

Travaux de réparation de la route des Crouettes et la Gaggière . Une subvention de 53.000 € a été versée représentant la part Etat (18.000 €) et le Département (35.000€).

A la demande de Pennoises et Pennois empêchés d'assister à la séance du conseil municipal, compte tenu des horaires, ont demandé à Monsieur Ivan MARTOUZET d'évoquer certains points :

POUBELLES :

Depuis plusieurs mois beaucoup de Pennois se plaignent de la nouvelle formule de collecte des poubelles dans le village.

Selon leur situation géographique, leur âge, leurs habitudes, la nouvelle formule pose des problèmes ou amène des réflexions. En voici quelques exemples :

- obligation de prendre la voiture alors qu'auparavant le point de collecte était accessible à pied.
- bacs très difficiles d'utilisation car les couvercles ne tiennent pas seuls – sacs 100l impossible à déposer.
- couvercles des bacs sale ;
- environnement immédiat des bacs sale et encombré de cartons et déchets divers.
- décision de ne plus trier car trop de contraintes.
- inutilité des abris à poubelles adaptés et pratiques lorsqu'ils abritaient les anciens bacs.

Madame la Maire a contacté Monsieur Gauthier BUFO, coordonnateur du service de collecte des ordures ménagères d'Alpes d'Azur. Ils ont évoqué les différents problèmes sur ces points de collecte souvent saturés à certaines périodes et débordants générant des désagréments visuels.

Concernant les silos dont les couvercles ne tiennent pas seuls, une solution pour l'ouverture est à l'étude.

Actuellement, trois points de ramassage sont implantés et un au Lotissement du Pin de Noguier dont les bacs sont anciens et appelés à disparaître. Il est envisagé d'installer un point de ramassage au croisement de Pinaud et Champ d'Astier. Deux tournées d'ordures ménagères et une tournée de recyclables sont prévues chaque semaine en période hivernale et deux tournées d'encombrants par semaine. En période estivale, le nombre de tournées pourra être augmenté.

* Déplacement du panneau d'affichage du Col Saint Raphaël devenu inaccessible suite à l'installation des silos.

Un broyeur de végétaux a été acheté par la CCAA. Il sera mis gratuitement à la disposition des personnes intéressées et se rendra dans chaque village suivant un planning établi par la C.C.A.A.

* Mise en place de grillage et de brise-vue pour rendre les silos plus discrets et éviter les déchets au sol qui s'éparpillent.

VIRAGE DE L'ANCIENNE SCIERIE :

Des énormes tas de terre/cailloux sont entreposés dans le virage de « l'ancienne scierie ».

Plusieurs Pennois se demandent :

- combien de temps cette situation va t-elle perdurer ?
- que devient le chemin de randonnée qui passe à cet endroit, pendant l'occupation de ce terrain ?

En ce qui concerne les tas de terre entreposés à l'ancienne scierie, Madame la Maire a contacté M HONNORATY qui lui a précisé que ce terrain est un délaissé de la route départementale lorsqu'elle avait été élargie. Par conséquent, cet emplacement permet le stockage de matériaux résultant des différents travaux effectués sur les routes, par les services de la SDA-Cians Var. Ces matériaux seront utilisés pour élargir la route lors de la réfection des ponts en direction du pont de l'Aï.

Une solution est envisagée pour mettre à disposition de la commune une partie de ce terrain pour entreposer les encombrants.

NUISANCES SONORES :

- Allers/retours intempestifs sur le chemin de l'église, et stationnement sur la place de la mairie.

- Aboiements intempestifs diurnes d'un chien. Madame La Maire préconise aux plaignants de s'adresser directement au propriétaire du chien afin de l'informer des désagréments qu'ils subissent.

- A la demande de Monsieur CEZERAC Eric, Monsieur Ivan MARTOUZET a remis quelques exemplaires du « P'TIT PENNOIS » Spécial « Poésie » journal des enfants de l'école de la Penne.

- Dans le cadre de son offre éducative, le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur qui propose avec le soutien de l'Inspection Académique et le rectorat de Nice, un programme pédagogique pour l'année 2020/2021 dont notre commune est concernée cette année par le thème : « **A l'école du Parc : sur les traces du patrimoine roman** » ciblé sur plusieurs écoles dont l'école de la Penne. Des intervenants en histoire et art plastique travaillent sur le thème « Art Roman », avec les enfants de l'école de la Penne.

Antenne FREE : toujours pas de retour.

Suite à des conflits de voisinage relatifs à des fosses septiques, une expertise est en cours par le SMIAGE.

Organisation de deux journées de « Citoyenneté » :

- La 1^{ère} pour nettoyer une zone au dessus des locaux techniques et du garage ainsi qu'une autre située en dessous du parking,
- La 2^{ème} serait consacrée à l'entretien de l'église et de la chapelle (ménage, entretien boiseries).

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses débattues, la séance est levée à 20h35.

La Maire,

Marjorie BREMOND

